

JOURNÉE DU TIMBRE 1964

COURRIER A CHEVAL DU XVIII^e SIÈCLE

Valeur : 0,20 F + 0,05

Couleur : vert foncé

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par CAMI

Format horizontal 22 × 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée à partir du 14 mars 1964, dans les bureaux de poste des villes désignées par la Fédération des sociétés philatéliques françaises pour organiser la Journée du Timbre;

générale le 16 mars dans tous les autres bureaux.

A une époque où le téléphone, le télégraphe, la radio et la télévision permettent à l'homme de transmettre presque instantanément sa pensée en un lieu si éloigné soit-il, il peut paraître anachronique de célébrer le courrier à cheval.

Pourtant, ce retour au passé n'est pas seulement sentimental. Il caractérise l'attitude objective du monde moderne vis-à-vis de tout ce qui a marqué une étape importante ou une amélioration dans la marche, parfois lente mais toujours continue, du genre humain dans la voie du progrès.

Or, pendant plusieurs siècles, l'utilisation du cheval a constitué pour les hommes le seul moyen de transmettre rapidement à distance leurs messages verbaux ou écrits.

C'est l'Empire romain qui crée, postérieurement à la conquête de la Gaule, les premiers courriers à cheval, dénommés « Cursus Publicus », qui sont exclusivement au service de l'État et ne transportent par conséquent que la seule correspondance officielle.

Ces courriers doivent obligatoirement emprunter les voies militaires, jalonnées de relais où le cavalier peut changer de monture et pourvoir à son approvisionnement en vivres.

Les grandes invasions, en consacrant la fin de la domination romaine, voient également disparaître cette poste d'État, merveilleuse organisation qui, grâce à une discipline très stricte, assurait des acheminements remarquables de régularité et de rapidité.

En France, une première ébauche de poste royale apparaît au XIII^e siècle, sous le règne de saint Louis, avec les chevaucheurs du Roi, corps spécial de serviteurs de la Maison royale qui relèvent exclusivement de l'autorité du Souverain. D'abord au nombre de

douze, les chevaucheurs sont cinquante à la fin du XIV^e siècle sans compter ceux qui sont attachés au service de la Reine ou à celui du Dauphin.

Louis XI perfectionne considérablement cette organisation et surtout accroît la rapidité des liaisons en reprenant purement et simplement le système romain des relais de postes. Un réseau se construit peu à peu pour relier Paris aux principales villes du royaume. Des étapes sont ménagées de sept lieues en sept lieues, distance que Perrault immortalisera plus tard dans son conte du Chat Botté en faisant franchir à son héros en une seule enjambée l'espace qu'un courrier à cheval devait parcourir d'une seule traite. Mais, si la poste d'État se développe durant les règnes suivants, rien n'a encore été fait en faveur des particuliers. Il faut attendre 1602 pour assister à la création de la poste aux lettres, grâce à Fouquet de la Varane, contrôleur général des postes, qui instaure l'obligation pour les chevaucheurs de transporter, moyennant rétribution, les missives privées. Le service postal de l'État vient véritablement de naître. Grâce au souci de ses responsables d'appliquer la devise : « rapidité, exactitude, sécurité », il connaît bientôt un grand succès qui conduit à développer le réseau postal.

C'est ce succès même qui, dans le courant du XVIII^e siècle, va impitoyablement condamner l'existence du courrier à cheval. Non pas que l'on ait alors trouvé un moyen de transmission plus rapide — Chape et son télégraphe tout comme le chemin de fer sont encore du domaine de l'avenir — mais simplement parce que le poids et le volume des dépêches à acheminer deviennent tels qu'une malle bouclée sur le dos d'une monture ne suffit plus et qu'il faut recourir au transport par voitures attelées. Le courrier à cheval va céder la place au postillon.

